



## Traité Troumot

### Michna 4 - Chapitre 9

גידולי תרומה, תרומה; וגידולי גידולין, חולין. אבל הטבל,  
ומעשר ראשון, וספיחי שביעית, ותרומת חוצה לארץ,  
והמדומע,  
והביכורים גידוליהן, חולין. גידולי הקדש, ומעשר שני חולין;  
ופודין אותן בזמן זרען.

Ces produits de térouma (guidouléi térouma) sont de la térouma, mais les produits de ces produits (guidouleï guidouline) sont du profane. Par contre, les produits de chose sur lesquelles on n'a pas fait les prélèvements [tévèl], de la première dîme, des pousses de la septième année, de la térouma qui pousse en dehors d'Israël, de mélange interdit et des prémices, sont profanes. Les produits de fruits consacrés et de deuxième dîme sont profanes. Il faut les racheter selon leur valeur au moment des semailles.



### 1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)